

## **TRANSPORT SCOLAIRE**

### **1. ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS**

Un accompagnateur est prévu pour encadrer les enfants de l'école maternelle dans leurs déplacements entre les 3 communes.

Les enfants n'ayant pas 3 ans révolus ne peuvent pas prendre le car (né(e)s entre septembre et décembre 2020)

### **2. POINTS DE MONTEE**

Le Conseil général nous impose 1 point de montée par commune ;

Brion :	mairie / école	N° : 05992
St Geoirs :	salle communale	N° : 06118
St Michel :	mairie / école	N° : 06013

### **3. CARTES DE TRANSPORT**

Demande à effectuer avant le 05 juillet 2020 par courrier ou le 15 juillet 2020 en ligne.

Ce service est géré par le Conseil Départemental.

Pour tout renseignement veuillez contacter le 0820 08 38 38

### **4. HORAIRES ET TRAJETS**

Nous attirons votre attention sur le fait que votre enfant doit se présenter **à l'arrêt du car 5mn** avant l'heure du départ et qu'il reste sous votre entière responsabilité.

La carte de transport devra être présentée à chaque voyage soit par l'enfant ou pour les plus petits par l'accompagnatrice. Prévoir un accès facile à la carte.

Le Conseil Départemental se réserve le droit de retirer la carte de transport d'un élève pour toutes indisciplines.

Schémas explicatifs en pages 2, 3

### **5. Rappel des règles lors du transport**

Les enfants doivent être attachés et notamment les élèves scolarisés à Brion doivent le faire seul (pas d'accompagnateur).

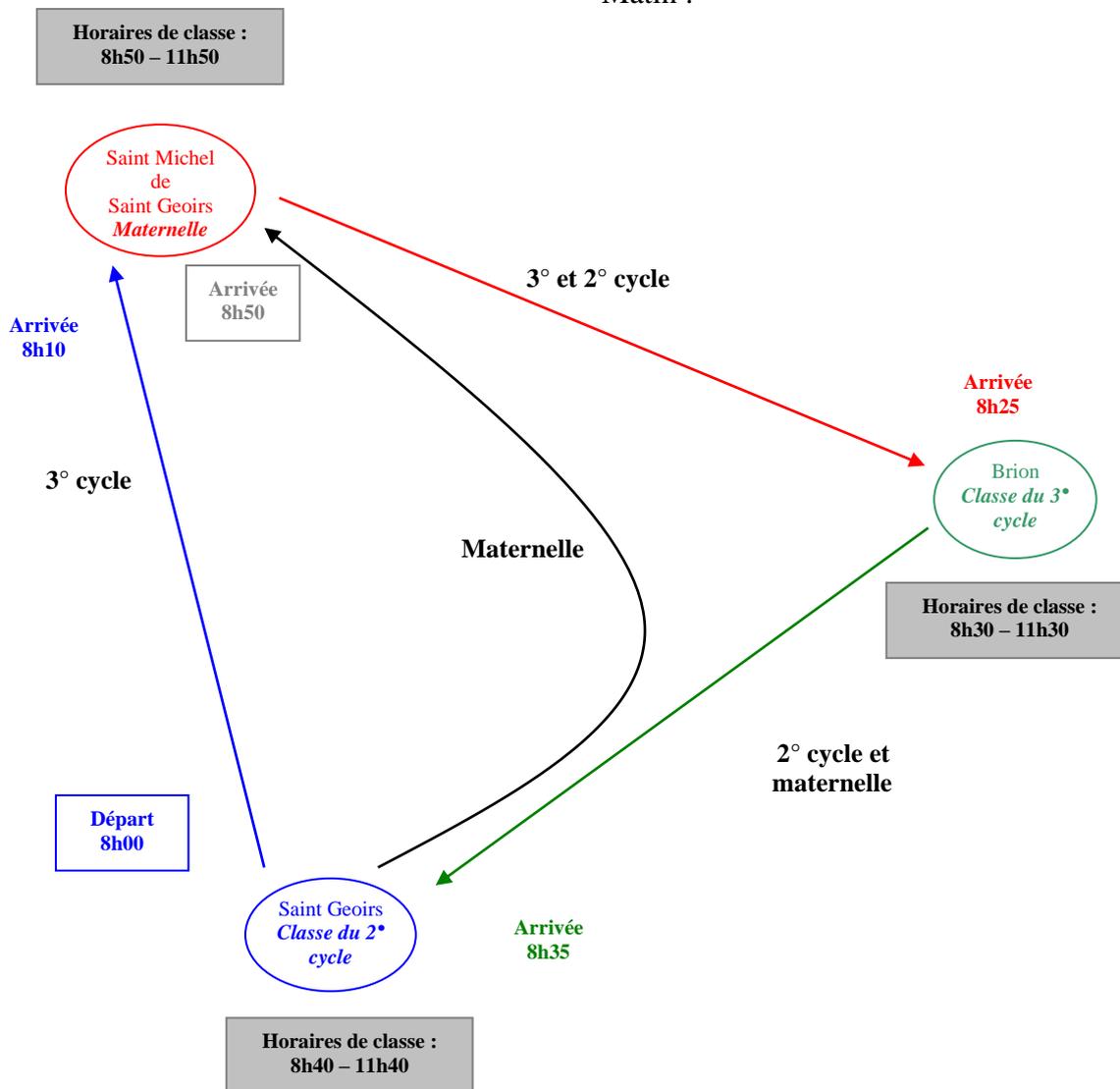
Pendant le trajet les échanges entre les élèves doivent rester courtois et respectueux même en absence d'un adulte accompagnateur.

Le chauffeur doit pouvoir se concentrer sur sa conduite pour la sécurité de tous, il n'a donc pas à intervenir pour des attitudes dissipées.

**Parents, Merci de rappeler ces consignes à vos enfants**

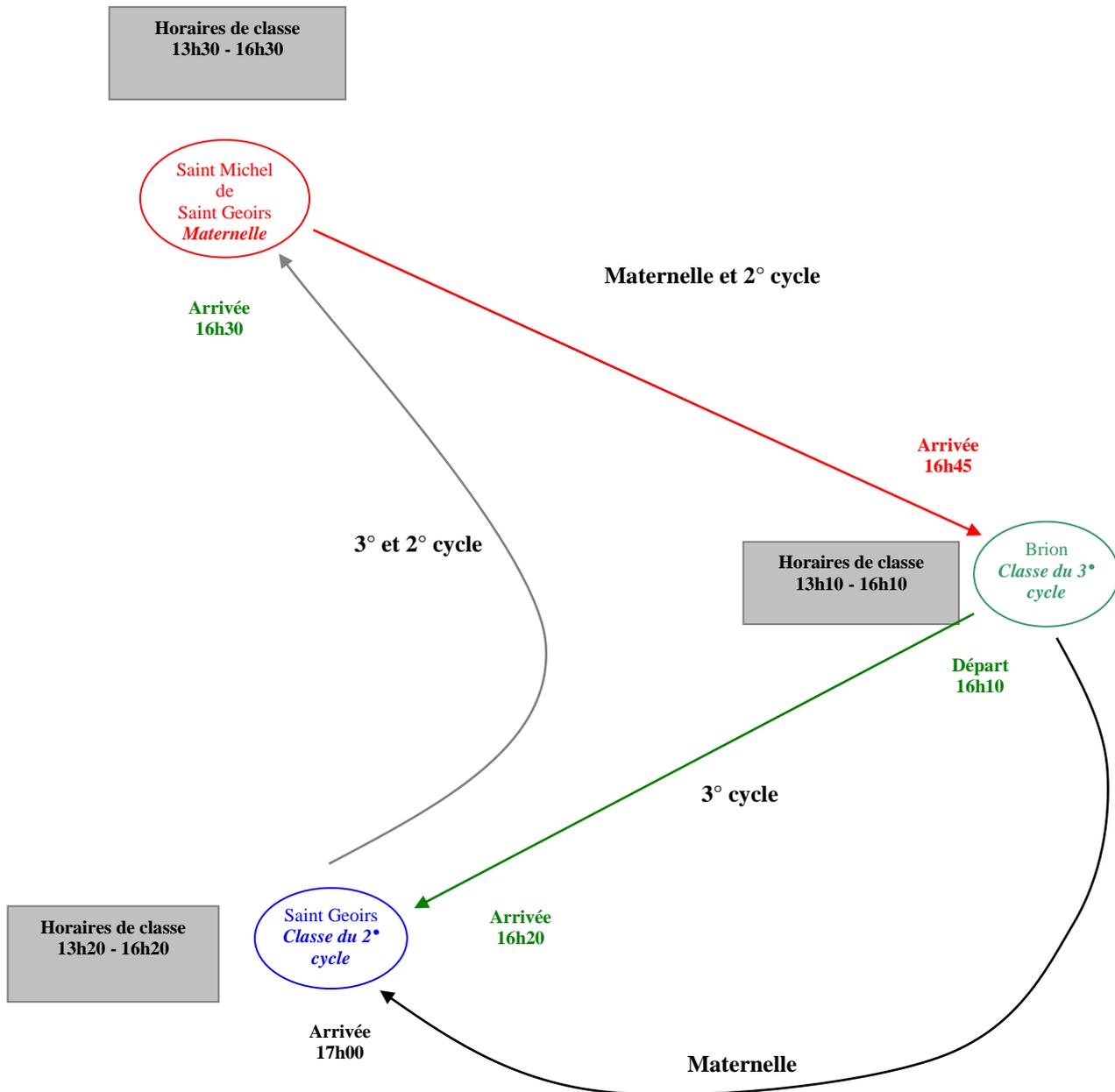
## ORGANISATION DU TRANSPORT SCOLAIRE

Matin :



- Prise en charge des enfants du 3° cycle et départ de Saint Geoirs en direction de Saint Michel de Saint Geoirs à 8h00
- Arrivée à Saint Michel de Saint Geoirs à 8h10, prise en charge des enfants du 3° et 2° cycle en direction de Brion.
- Arrivée à Brion à 8h25, dépose des enfants du 3° cycle, prise en charge des enfants du 2° cycle et des maternelles en direction de Saint Geoirs.
- Arrivée à Saint Geoirs à 8h35, dépose des enfants du 2° cycle et prise en charge des maternelles en direction de Saint Michel de Saint Geoirs.
- Arrivée à Saint Michel de Saint Geoirs à 8h50, dépose des maternelles.

Soir :



- Prise en charge des enfants du 3° cycle et départ de Brion en direction de Saint Geoirs à 16h10.
- Arrivée à Saint Geoirs à 16h20, dépose des enfants du 3° cycle de Saint Geoirs et prise en charge des enfants du 2° cycle en direction de Saint Michel de Saint Geoirs.
- Arrivée à Saint Michel de Saint Geoirs à 16h30, dépose des enfants du 2° et 3° cycle et prise en charge des maternelles en direction de Brion.
- Arrivée à Brion à 16h45, dépose des enfants du 2° cycle et des maternelles.
- Arrivée à Saint Geoirs à 17h00, dépose des maternelles.